

Critères de segmentation utilisés pour l'assurance individuelle Hospitalisation « Hospimax Plus »

Afin de déterminer les conditions de votre police d'assurance individuelle hospitalisation, nous tenons compte des critères d'acceptation (CA), d'étendue de la garantie (CE) et de tarification (CT) suivants :

Votre état de santé (CA, CE, CT) : votre état de santé actuel nous donne une indication des coûts médicaux futurs auxquels nous pouvons nous attendre après la souscription de la police. Cette information a un impact sur l'acceptation et influence l'étendue des garanties que nous pouvons vous proposer et le montant de votre prime.

Votre âge (CA, CE, CT) : plus vous avancez en âge, plus le risque de frais médicaux importants augmente. C'est pourquoi, votre âge au moment où vous souhaitez souscrire l'assurance a un impact sur l'acceptation et influence l'étendue des garanties que nous pouvons vous proposer. Votre âge influence également le montant de la prime établie à la souscription et en cours de contrat.

Situation de l'établissement hospitalier (CE) : dans notre pays, les coûts facturés par les établissements hospitaliers peuvent fortement différer d'un hôpital à l'autre. Pour une même intervention, les coûts peuvent différer fortement d'une région à l'autre. C'est pourquoi la situation de l'établissement hospitalier (région de Bruxelles Capitale et hors Belgique) peut avoir une influence sur l'étendue de la garantie.